

BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone : 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 279 11 Juillet 1960

AVERTISSEMENTS

Les traitements suivants, seront à exécuter d'urgence en respectant les dates limites d'utilisation.

1°- ARBRES FRUITIERS. CARPOCAPSE (poires, pommes et noix): départements de la Drôme et de l'Ardèche en entier; dans les autres départements seulement les plantations situées à plus de 300m. d'altitude. TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER-(protection des pêches) TAVELURES (pommier et poirier).

2°- VIGNE. MILDIOU- BLACK-ROT (Savoie et Bugey)- OIDIUM- COCHYLIS & EUDEMIS: appliquer dès réception le second traitement contre la deuxième génération.

3°- CULTURES DIVERSES. MILDIOU de la pomme de terre- CERCOSPORIOSE & TEIGNE de la betterave.

INFORMATIONS

1°- ARBRES FRUITIERS. OIDIUMS (pêcher et pommier) Renouveler les traitements.
PUCERON VERT FARINEUX du pêcher: de nombreux foyers se développant dans les plantations, utiliser un aphicide (se conformer aux prescriptions légales).
POURRITURE des fruits (abricots et pêches). Un traitement fongicide (captane, zirame ou thirame) peut contribuer à limiter l'extension des pourritures.

2°- VIGNE: Depuis deux semaines environ il est constaté, dans les zones les plus sèches du Beaujolais, des altérations sur grains qui prennent parfois une importance accentuée. Elles se traduisent d'une part par le noircissement des grains avec nécrose des tissus en profondeur et d'autre part par des "coups de pouce". Le premier symptôme peut être imputable à un manque de bore. Il conviendra d'apporter cet élément à l'automne. Quant aux "coups de pouce", il est vraisemblable qu'ils sont consécutifs aux fortes chaleurs des 18, 19 et 22 juin. Certaines causes physiologiques ont pu spécialement sensibiliser les grappes à la chaleur.

3°- CULTURES MARAICHERES: Sur divers légumes sensibles aux attaques d'Oïdiums il est possible d'éviter le développement de ce champignon en utilisant préventivement des Soufres micronisés ou dispersés ou le Diphenylcrotonate. Contre les Acariens, employer un des produits conseillés en suivant les normes d'utilisation.
MOUCHES (carotte, oignon et poireau). S'il n'a pas été fait de traitement préventif, la lutte directe peut être engagée par des arrosages avec des préparations à base d'Aldrine, D.D.T. ou esters phosphoriques.
PIERIDE DU CHOU: Traiter dès l'apparition des jeunes chenilles avec Roténone, D.D.T. ou esters phosphoriques.
TEIGNE DU POIREAU et SEPTORIOSE DU CELERI: Se reporter au bulletin précédent.

Pour L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
Le Contrôleur:
H.MILAIRE

Pour le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
L'Agent Technique:
R.ETIENNE

7281